



Crédit à la consommation

Par **Nelly91**, le **26/05/2016** à **12:51**

Bonjour. J'ai un problème avec mon ex compagnon : nous avons contractés ensemble 2 prêts à la consommation. 1 pour la voiture et l'autre était un regroupement de crédits. Lors de notre séparation, nous avons convenu qu'il paye seul le prêt auto car c'est lui qui la garde et moi je voulais qu'on paye la moitié chacun de l'autre jusqu'à ce qu'il soit soldé. Sauf qu'il a décrété que vu qu'il en paye un tout seul c'est à moi de payer l'autre toute seule. Sauf que je ne suis pas d'accord, nous sommes co-emprunteurs. Donc je le rembourse toute seule pour ne pas être en impayés mais je trouve ça injuste. Lui il a la jouissance de la voiture et moi je n'ai rien et ça me fait trop cher pour mon budget. A t il le droit de faire ça ? Y a-t il un recours possible le cas échéant ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses. Nelly